



CONSEIL DE L'UNION
EUROPÉENNE



Conclusions du Conseil sur la PSDC

*3065èmes session du Conseil AFFAIRES ETRANGERES
Bruxelles, 31 janvier 2011*

Le Conseil a adopté les conclusions suivantes:

"Le Conseil accueille favorablement la lettre dite "de Weimar", datée du 6 décembre 2010, signée par la France, l'Allemagne et la Pologne, dans laquelle il voit une contribution importante de nature à donner une impulsion à la mise en place de la politique de sécurité et de défense commune, notamment en vue de renforcer les capacités militaires et civiles en Europe, en s'appuyant sur les efforts qui ont été déployés au cours des dernières présidences et sur les résultats déjà obtenus.

Le Conseil invite la Haute Représentante, agissant en étroite coopération avec les États membres par l'intermédiaire du Comité politique et de sécurité, du Comité militaire de l'UE et de l'Agence européenne de défense, et en concertation avec les parties concernées, à faire avancer les travaux relatifs à l'ensemble important de questions soulevées dans la lettre, et il attend avec intérêt les propositions qui seront présentées par la Haute Représentante, dans le cadre du mandat qui lui a été donné par le Conseil européen, dans ses conclusions de septembre 2010, en ce qui concerne la coopération entre l'UE et l'OTAN dans le domaine de la gestion des crises.

Dans ces conditions, le Conseil invite la Haute Représentante à présenter un rapport sur les travaux en cours concernant ces questions, afin que celui-ci puisse être examiné lors de l'une des sessions du Conseil des affaires étrangères qui se tiendra d'ici la mi-2011, l'objectif étant de parvenir, dans la mesure du possible, à des résultats concrets avant la fin de l'année."

P R E S S E
